

MOSELLE

Marie et Mathias : réquisitions « trop faibles pour les petites mains »

À Paris pour écouter les réquisitions des avocats généraux du procès du 13-novembre 2015, les parents de Marie et Mathias sont ressortis de l'audience déçus. Sans colère, avec la dignité qui les caractérise, ils jugent les réquisitions trop faibles.

« Nous, on a pris perpétuité avec la perte de nos enfants. Notre peine est maximale. Alors on a forcément du mal à comprendre qu'elle ne le soit pas aussi pour tous ceux qui ont participé à cette atrocité. » Il est 18 h ce vendredi 10 juin. Les peines requises par les avocats généraux au procès des attentats de Paris viennent tout juste d'être prononcées et les familles Lausch et Dymarski quittent le palais de justice dans le calme. Au bout du fil, on ne ressent aucune colère dans la voix de ces deux papas qui ont perdu

leurs enfants uniques, Marie et Mathias, dans l'atrocité du Bataclan. Pas vraiment d'émotion non plus. Juste de la déception et un brin d'incompréhension après ce procès à rallonge de neuf mois qui arrive dans sa dernière ligne droite et où ils ont témoigné à la barre.

« Les limites de la justice »

Si la perpétuité incompressible requise contre Salah Abdeslam ne les surprend évidemment pas, les autres réquisitions si. « Les peines pour les petites mains de la logistique sont trop faibles. Il n'est demandé que 6 ans contre Kharkhach, celui qui a fait les faux papiers. D'accord, il n'a fait que ça. Mais sans lui, rien n'aurait été possible et ne serait arrivé. Là, on le remet en liberté », regrette le papa de Mathias. « On touche aux limites de la justice française. On ne comprend pas cette gradation alors qu'il a été démontré que tous savaient

l'atrocité qu'ils allaient contribuer à causer. C'est incompréhensible qu'on les dissocie de la violence des faits, des 132 morts. Voir qu'il n'est demandé que 16 ans avec deux-tiers de sûreté pour El Hadad Asufi qui a fourni les sept kalachnikovs, c'est révoltant. Voir qu'Abrini, qui est complètement radicalisé, est visé par la perpétuité avec 22 ans de sûreté, sous prétexte qu'il aurait renoncé à faire partie du commando, c'est étrange alors qu'il est irrécupérable et constitue un danger », ajoute Maurice.

Professionnalisme ou émotion ?

Pourtant, les Lausch et les Dymarski avaient apprécié le travail des avocats généraux restitué sur trois jours : « Leur exposé sur le contexte, sur le déroulé des faits de la préparation jusqu'au démantèlement du réseau, et sur le rôle joué par chacun était très précis et pointu. Même si c'est



Jean-François Dymarski et Maurice Lausch, pères de Mathias et Marie, sur les marches du Palais de justice de Paris. Photo RL/Philippe MARQUE

horrible, c'est une partie de notre vie et cela fait du bien de la connaître. Cela a aussi rappelé l'inhumanité des accusés alors que la longueur du procès les avait jusque-là un peu trop banalisés », estime Jean-François. Il n'ira pas, la semaine prochaine, écouter les avocats de la Défense : « Quand on voit leur agressivité, leur arrogance, on n'a

pas envie d'écouter ça. » Leurs regards sont désormais tournés vers le 29 juin, date du jugement. Ils l'espèrent plus ferme que les réquisitions. Maurice en doute : « Ce sont des juges professionnels qui décident. Pas un jury populaire. On a peur que leur professionnalisme prenne le pas sur leur émotion »

Philippe MARQUE